



Procès-verbal

Assemblée communale extraordinaire du 27 mars 2018

Présidence : Jean-Daniel Pointet

Citoyennes et
Citoyens présents : 82

Auditeurs : 1

Presse : Madame Sarah Camporini, Radio Fribourg
Monsieur Jean-Michel Wirz, Freiburger Nachrichten
Monsieur Anton Bruni Murtenbieter

Jean-Daniel Pointet souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier pour cette assemblée communale extraordinaire. Il salue tout spécialement Madame la Députée, Madeleine Hayoz et les journalistes présents.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 11 du 16 mars 2018, par affichage au pilier public, par distribution d'une convocation à tous les ménages et par le site internet.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2017
2. Situation financière
3. Autorisation d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
4. Nouveau financement des investissements
 - 4.1. Police du feu - Participation à la construction d'un centre de renfort
 - 4.2. Participation à l'agrandissement et la transformation des homes médicalisés
 - 4.3. Agrandissement du terrain de foot « Les Trois Chênes »
 - 4.4. Aménagement de la zone artisanale et assainissement de la zone de Fomet
5. Divers

Jean-Daniel Pointet demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler par rapport à la convocation ?

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Christophe Hayoz
- Monsieur Jacques Yerly

Les scrutateurs acceptent leur mandat et comptent 82 personnes.



Le Syndic indique que les débats sont enregistrés. Il rappelle la nécessité que chaque personne qui intervient se présente, ceci facilitera la rédaction du procès-verbal.

1. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2017 n'est pas lu en assemblée ; il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale 10 jours avant l'assemblée et, sur demande, être remis aux citoyens.

Jean-Daniel Pointet demande aux citoyens s'il y a des remarques ou des questions par rapport au procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Le PV est accepté par vote unanime à main levée.

2. SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de notre village a changé depuis l'an dernier. Le contribuable a demandé une rencontre avec le Service cantonal des contributions et la commune en date du 13 décembre 2017 et c'est à cette occasion que nous avons pris connaissance de l'important changement de fiscalité de cette personne morale. Le Conseil communal a alors été informé du déplacement de la raison sociale hors canton, au 1^{er} avril 2017, de l'entreprise BioRad dont le site de Cressier devient une société fille. Par contre son personnel est conservé et les activités perdureront.

C'était une grande surprise pour les autorités qui avaient fait adopter le budget 2018 une semaine plus tôt. Il nous a été rapporté, que les personnes morales ne sont pas tenues d'informer les communes de leurs changements au niveau de leur raison sociale (changement de siège, déménagement etc.) ou autre restructuration ; c'est donc à bien plaisir et sur conseil du Service des contributions que nous avons été avertis.

Les entreprises sont imposées sur les bénéfices réalisés deux ans auparavant. Le contribuable en question, sachant que l'imposition fribourgeoise serait réduite dès le premier trimestre uniquement, s'est acquitté d'environ 55% de ses acomptes 2017.

De plus, les entreprises rendent leur déclaration d'impôt ultérieurement à celle des particuliers, le décompte définitif 2016 de ce débiteur a été rendu fin janvier 2018 et présente déjà un remboursement non négligeable.

Pour la commune le manque à gagner est très important. La rétroactivité de ce déplacement officiel a des conséquences sur les finances communales. En effet, les entrées fiscales 2017 déjà seront réduites de 30% ; pour l'année 2018 et les suivantes 75% de baisse par rapport à 2016 sont à compter.

Le Syndic souligne encore l'importance que revêtait la société en question. En effet, sur les 90 entreprises enregistrées à Cressier, BioRad représentait 89% des entrées d'impôt sur le bénéfice.

Grâce à l'attribution de risque de taxation pratiquée depuis plusieurs années, les comptes 2017 ne devraient pas présenter de déficit. Par contre, les prochaines années ne connaîtront pas le même résultat.



COMMUNE DE CRESSIER

Le Conseil communal a entrepris des mesures d'économie sans attendre. Le budget de chaque dicastère a été réduit. Malheureusement, cela ne suffira pas à combler la perte subie.

Des contacts ont déjà été pris avec le Conseil d'Etat, le chef du Service des contributions, section personnes morales et avec le Service des communes. Aucun bas de laine ne sera nous attribué mais, nous avons tout de même été félicités d'avoir pratiqué l'attribution au risque de taxation. Maigre consolation, nous pouvons peut-être espérer une petite compensation lors de la mise en œuvre de la PF17.

Les conséquences : économiser dès le 01.01.2018, revoir le financement des investissements, attendre les chiffres prévisionnels du contribuable pour pouvoir faire des projections avec le Service des contributions et le Service des communes.

Quelques explications sont données. La péréquation financière que nous payons depuis passablement d'année au-dessus du million de francs est basée sur un indice de potentiel fiscal. Ce dernier se calcule par rapport à la population et sur une durée de trois années d'entrées d'impôt des 5 ans avant la période en question. Ceci signifie pour 2018 que le calcul se fera sur les entrées fiscales de 2013 à 2015. Notre taxation ne changera que peu jusqu'en 2019. C'est en 2020 que la première correction interviendra et ce n'est qu'en 2023 que nous aurons l'indice de potentiel fiscal réel.

Jusqu'à cette échéance, diverses économies seront pratiquées. Pour 2018, les coupes dans le budget atteindront environ CHF 180'000.00. Il a également été décidé d'augmenter les cartes journalières CFF de CHF 5.00 dès le mois de juin. Lorsque que les chiffres prévisionnels de BioRad seront connus, il nous sera possible avec le concours du Service des communes de faire des simulations de la péréquation financière et ainsi établir un nouveau plan financier.

Dès lors, les premières propositions de financement, les nouveaux calculs pour les budgets futurs pourront être établis.

Nous n'échapperons probablement pas à la réintroduction de la contribution immobilière et à une augmentation des impôts sur les personnes physiques et morales.

Il n'en demeure pas moins que le manque de liquidité se fait sentir aujourd'hui. Les projections financières comprenant les investissements avaient été estimées avec des rentrées fiscales stables basées sur les trois dernières années.

Le Syndic passe la parole à l'Assemblée.

Noël Simonet Salue l'assemblée en premier. La réintroduction de la contribution immobilière était à prévoir vu ce qui a été annoncé. Ma première question, quel est le montant des dettes actuelles de Cressier ?

Jean-Daniel Pointet 2 millions qui correspond au montant d'emprunt pour le Centre-Village qui prévoyait un crédit total de CHF 10'210'000.00 dont CHF 7'210'000.00 par le fonds de commune et CHF 3'000'000.00 par emprunt. Finalement nous avons emprunté 2'500'000.00 dont CHF 500'000.00 ont déjà été remboursés.

Noël Simonet Quelle est la fortune de la Commune ?

Jean-Daniel Pointet Les comptes ne sont pas terminés mais nous pouvons l'estimer à 8 millions.



COMMUNE DE CRESSIER

- Noël Simonet** J'aimerais rappeler que lorsque le crédit a été voté pour le Centre-Village une réserve de 3 millions était prévue. Où est-elle ?
- Jean-Daniel Pointet** Nous n'avons pas prévue de réserve car CHF 7'210'000.00 ont été engagés par le fonds de communes et les 3 millions supplémentaires devaient être empruntés.
- Noël Simonet** insiste en lisant un extrait de la chronique villageoise qui stipulait qu'une réserve de 3 millions avait été constituée.
- Jean-Daniel Pointet** Ignore qui a introduit ces dires dans la chronique villageoise. La votation du crédit a eu lieu en 2015 et depuis bien d'autres investissements hors Centre-Village ont été effectués. Par exemple, CHF 900'000.00 pour la Route Gonzague de Reynold, environ 1 million réparti sur plusieurs années pour l'hôpital de Meyriez, l'an dernier débutait les acomptes pour le Centre de Renfort Pompier de Morat etc. Nous avons travaillé de 2015 à fin 2017.
- Noël Simonet** Je comprends que des ouvrages ont été réalisés mais ces investissements ont été votés avec un financement par le fonds de commune qui devait alors exister. Où sont les fameux 3 millions ?
- Jean-Daniel Pointet** Une partie vient d'être expliquée et il ne faut pas oublier qu'à fin 2017, 30% des entrées fiscales nous manquaient. Ceci représente CHF 700'000.00 de moins en caisse. L'Etat a également du retard dans les taxation définitives 2016 ce qui provoque aussi un délai dans les encaissements d'où un manque de liquidité.
- Noël Simonet** Je ne veux pas vous entretenir plus longuement à ce sujet mais, je tenais à vous faire part de ce qui se dit : le Conseil communal a englouti l'argent de la commune dans le Centre-Village. Personne ne peut le dire exactement mais, je vous demande d'être clairs et transparents à ce sujet et de produire les décomptes complets du Centre-Village. Vous avez établi un document de la construction extrêmement bien fait. Il faut maintenant le compléter avec la partie financière ce qui permettra de mettre fin à des ragots parfois désagréables et malhonnêtes. Merci.
- Jean-Daniel Pointet** aimerait rajouter les décomptes définitifs du Centre-Village ne sont pas tout à fait prêts mais, que selon les prévisions, nous devrions terminer le projet à hauteur de CHF 10'240'000.00 alors que nous avons un crédit de CHF 10'860'000.00. C'est également pour cette raison que nous avons emprunté 2,5 millions et non 3 millions. Il est évident que le décompte final du Centre Village sera à disposition de toute la population.
- Nicolas Deiss** Il semble que le Conseil communal a été surpris par la nouvelle situation. Des scénarios ont-il été échafaudés par le passé pour anticiper un éventuel départ de ce contribuable qui pèse lourd dans l'assiette fiscale ?



COMMUNE DE CRESSIER

- Jean-Daniel Pointet** En effet la surprise fût grande car personne n'a rien su et, il semblerait que des discussions préalables aient eu lieu entre BioRad et le Service de contributions. Maintenant faire des prévisions de départ est difficile. De plus, l'entreprise ne s'en va pas mais change uniquement de régime fiscal.
- Nicolas Deiss** A quelle fréquence les autorités avaient des contacts avec cette société et comment étaient-ils jugés ?
- Jean-Daniel Pointet** Nous avons peu de contact avec la direction de la société qui parle anglais. Par contre, nous sommes régulièrement en discussions avec les responsables du site. Les décisions de gestion sont prises à Hercules aux Etats-Unis ; la lettre affichée en début de séance communiquant le changement a été traduite en Suisse mais provenait des Etats-Unis.
- Willi Aebi** De quelle manière allez-vous évaluer la situation. La commune a-t-elle assez de ressources pour le faire ? le canton met-il un service d'aide à disposition pour évaluer de pareille situation ? Ne serait-il pas utile de chercher un bureau de conseil et lui donner un mandat officiel ? Je vous propose de bien analyser ces questions.
- Jean-Daniel Pointet** Nous avons déjà eu des contacts avec le Service des contributions et le Service des communes. Lorsque nous aurons des chiffres prévisionnels du contribuable, nous reprendrons contact avec ces services et nous nous pencherons sur le problème. Nous ne sommes pas seuls, les instances officielles nous soutiennent. De réguliers contacts existent déjà. La fiduciaire pourra aussi nous conseiller.
- Maud Morandi** Par rapport aux locations du Centre-Village. Est-ce que tout est loué ?
- Jean-Daniel Pointet** Nous avons 19 appartements dont 15 sont loués. 4 sont encore libres.
- Maud Morandi** Les annonces sur internet ne sont pas faites correctement par la Régie. La recherche de ces biens sur Cressier n'est pas convaincante. Ne pourrait-on pas économiser de l'argent en retirant le mandat de la régie ? La commune pourrait s'occuper elle-même de louer les appartements. Nous savons que les coûts de régie sont très chers et à mon avis leur travail n'est pas en rapport.
- Jean-Daniel Pointet** Le marché de la location est actuellement très tendu. Le responsable des locataires de la Régie de Fribourg, nous a confirmé ce fait. Il y a dans la région bien d'autres immeubles (Avenches, Domdidier et à Sugiez) où un grand nombre d'appartements sont à libres. Nous sommes déjà passablement satisfaits d'avoir louer 15 appartements mais, nous sommes déjà intervenus auprès de la Régie de Fribourg au sujet de la valorisation.
- Maud Morandi** Aujourd'hui j'ai fait des recherches sur internet pour voir si des annonces paraissaient pour le Centre-Village mais n'ai rien trouvé, même pas sur le site de la Régie de Fribourg. A mon avis, il serait plus facile de louer directement par le biais de la commune, le cœur y serait ! On n'est jamais mieux servi que par soi-même et de plus ce serait des économies.



- Jean-Daniel Pointet** Peut-être que le site de la RFSA est en refonte. Nous observerons la question.
- Christophe Hayoz** Nous avons un contribuable important qui est parti. Quels sont les contacts que vous avez avec les autres entreprises même plus petites, pour connaître leur situation à Cressier ?
- Jean-Daniel Pointet** Nous n'avons pas forcément des contacts officiels avec les entreprises. Elles travaillent pour nous, dans le cadre du centre village mais pas uniquement, différents chefs d'entreprises font partie de commissions communales etc. Sur les 90 entreprises enregistrées, la plupart est une boîte à lettres et nous n'avons pas pris contact.
- Noël Simonet** Je n'ai pas pu bien lire l'explication officielle de l'entreprise qui a déplacé sa raison sociale. Connait-on ses motivations ? Généralement cet acte est lié à des questions de finances. Alors j'ai du mal à avaler cette nouvelle. En effet, nous avons un taux d'imposition assez bas et aucun impôt immobilier, nous sommes très favorables. Quelle peut-être la vraie raison ?
- Jean-Daniel Pointet** Lorsque nous avons posé la question, nous avons reçu la réponse suivante : aux Etats Unis Bâle est connu mais pas Cressier. Selon les dirigeants, l'impact sur le plan européen est plus grand à Bâle qu'à Cressier. Aucune allusion aux questions financières n'a été avancées.
- Noël Simonet** Bâle a sûrement fait des efforts financiers, c'est injuste mais c'est ainsi !
- Jean-Daniel Pointet** Sait qu'il y a eu des discussions avec le canton de Fribourg pendant passablement de temps mais pourquoi sont-ils partis nous ne le savons pas.

3. AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT DE TRÉSORERIE

Après des entretiens avec le Service des contributions et le Service des communes qui ont pris connaissance de nos difficultés financières, une autorisation provisoire d'ouverture d'un compte de trésorerie nous a été accordée à hauteur de CHF 1'000'000.00. Ce compte sans amortissements permet à la commune de respecter ses engagements financiers dans les meilleurs délais notamment pour les participations aux associations intercommunales et le remboursement d'impôts. Il a été ouvert auprès de la Banque de l'Etat de Fribourg.

L'autorisation provisoire du Service des communes court jusqu'au 31 mai 2018.

C'est pourquoi le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de lui octroyer l'autorisation d'ouvrir un compte courant de trésorerie à hauteur CHF 1'000'000.00 sans limite dans le temps.

Le Conseil communal s'engage à gérer ce compte en utilisant le moins possible la limite de crédit accordée.

- Jean-Daniel Pointet** demande à l'Assemblée si elle a des questions à ce sujet



COMMUNE DE CRESSIER

Gilles Allemann j'ai bien compris qu'une vision claire de la situation n'est pas possible avant la fin 2018. Par contre, vous nous demandez l'ouverture d'un compte courant mais, selon vos connaissances actuelles, pour quelle durée ?

Jean-Daniel Pointet nous retrouverons une situation stable à partir de 2023. Jusque-là nous paierons toujours une péréquation financière très élevée ce qui nous met dans l'inconfort.

Gilles Allemann y-a-t-il un taux d'intérêt sur ce compte courant ?

Jean-Daniel Pointet le taux d'intérêt sera de 2.95% à la Banque de l'Etat de Fribourg. Ce compte n'est pas fixe. Dès que les entrées le permettront, nous replacerons de l'argent sur ce compte courant. Mais actuellement nous avons plus de paiements que de produits.

Armin Aebi avez-vous un plan de financement par rapport à la situation qui approche. Les emprunts que vous proposez ce soir déboucheront sur une dette par habitant de CHF 3'000.00 ce qui n'est pas négligeable. Avec la dette existante de 2 millions sur le Centre-Village, l'endettement par habitant sera d'environ CHF 5'000.00 ce qui est élevé par rapport à la moyenne suisse. Ça me donne des soucis de penser que chaque année, jusqu'en 2023, l'endettement par habitant pourrait augmenter. A Morat, ils ont vendu une bonne partie de leur fortune ce qui leur a permis de retrouver une meilleure situation soit, un endettement en dessous de CHF 2'500.00 par habitant. Les discussions pour les fusions se basent aussi sur les finances, il faut être vigilants car nous ne pourrions peut-être pas rester toujours autonome. Il faut laisser quelque chose pour le futur. La seule solution que j'entrevois est de vendre le Centre-Village pour pouvoir couvrir l'énorme dette. Je vous propose de faire un plan de l'endettement très rapidement et de manière sérieuse. Ce soir, nous sommes pratiquement obligés de vous donner l'accord pour ce compte courant mais, dans le futur, il faut analyser la proposition de mon frère de prendre un spécialiste externe.

Jean-Daniel Pointet nous ne pouvons pas faire le plan financier sans les chiffres prévisionnels mais, dès que BioRad nous aura communiqué leurs futurs bénéfices, nous établirons un plan financier sur toutes les données connues. Vendre le Centre-Village : on ne vend pas le patrimoine. La vente mettrait les comptes en positif durant l'année mais ensuite les comptes retomberaient directement. Il ne faut pas oublier que le Centre-Village nous a déjà rapporté un peu plus de CHF 100'000.00 de location pour 2017 et ce montant passera aux environs de CHF 200'000.00 dès cette année. C'est un investissement qui nous rapporte. Si nous avons conservé l'argent en banque avec les taux actuels, nous n'aurions pas ce rendement (2,5% à 3%).



COMMUNE DE CRESSIER

- Jean-Daniel Pointet** Les emprunts que nous vous demanderons un peu plus tard sont prévus pour des travaux, on en discutera mais il faut savoir que pour la zone artisanale on a des contacts dans le but de vendre du terrain. Ces ventes représenteront des rentrées d'argent. Nous avons encore un autre terrain en réserve mais une vente représente une entrée d'argent unique.
- Pour la question en rapport avec la proposition de Willi Aeby, le Service des communes est très compétent pour ces questions. Il emploie des experts financiers qui connaissent le système de fonctionnement des communes et j'ai entièrement confiance en eux. Un expert externe coûterait à nouveau une belle somme à fonds perdus.
- Noël Simonet** la demande d'ouverture d'un compte courant d'un million est nécessaire pour faire face aux dépenses courantes. Par contre, jusqu'à que nous soyons au clair avec nos finances, il ne faut plus investir. Sans argent on n'en dépense pas ou on s'endette ; ce n'est pas la meilleure des solutions !
- Eric Morandi** Monsieur Aeby parlait de l'éventuelle vente du Centre-Village. Je pense que c'est quand même une alternative à prendre en compte même qu'il s'agit de patrimoine. 10,2 millions ont été investis, combien cela vaut-il maintenant ? Le rendement produit pour autant d'investissements est relativement bas, 2% est la fourchette une fourchette minimale ; c'est trop peu pour de l'immobilier.
- Jean-Daniel Pointet** Il y a une différence entre une commune et un privé. Le prix des appartements sont fixés par le marché. Maintenant je voudrais parler de l'ouverture du compte courant et je passe la parole à la commission financière
- Claude Maier** lit le rapport de la commission financière y relatif.
- Jean-Daniel Pointet** demande s'il y a encore des questions.
- Nicole Hayoz** Pourquoi n'y a-t-il pas de limite dans le temps pour ce compte courant ? Ceci serait plus prudent.
- Jean-Daniel Pointet** Ca n'aurait pas de sens car ce genre de compte est ouvert pour faire des paiements et des remboursements selon la situation. C'est un compte de travail.
- Gilles Allemann** Je partage l'avis de Madame Hayoz. En 2023 la situation devrait être stable, donc se donner une limite dans le temps serait plus contextuel.
- Jean-Daniel Pointet** Si, en 2023, la situation est meilleure nous utiliserons beaucoup moins ledit compte. Mais il ne s'agit ni d'un compte épargne, ni d'un compte d'emprunt c'est un compte pour travailler.
- Gilles Allemann** Au cas où en 2023 la situation ne se serait pas rétablie, on pourra en rediscuter. Mais nous ne sommes pas obligés de prendre un engagement à vitam aeternam ce soir.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet il ne s'agit pas d'un compte d'emprunt mais d'un compte courant que l'on peut utiliser ou non. Si des liquidités manquent pour les paiements on s'en sert et si nous avons de bonnes rentrées, nous pouvons le renflouer mais il reste actif même sans être utilisé.

Philippe Berset il y a une petite question à éclaircir je pense. On parle de l'ouverture d'un compte courant limité à un million. La crainte c'est que le Conseil communal puisse utiliser cet argent comme il l'entend. Pour autant que je sache, les engagements correspondent aux dépenses votées par les habitants pour les investissements ?

Jean-Daniel Pointet oui c'est bien ainsi que ça fonctionne mais en l'occurrence uniquement pour le fonctionnement et non pas pour les investissements.

Philippe Berset je soulignais ceci car je pense que c'était la crainte émise par l'Assemblée.

Jean-Daniel Pointet dans l'invitation, il est dit au point 3 que le Conseil communal s'engage à gérer ce compte en utilisant le moins possible la limite de crédit accordée. De plus, il est aussi indiqué que ce compte est uniquement utilisable pour la gestion du fonctionnement.

Christophe Hayoz le compte est fixé à une limite d'un million. Nous n'avons pas de chiffre exact ; cela suffira-t-il ?

Jean-Daniel Pointet il s'agit de la limite que nous donne l'Etat soit un quart des rentrées fiscales de l'an dernier. Il faudra donc faire le nécessaire pour vivre avec ceci.

Comme il n'y a plus d'intervention, le Syndic passe au vote à main levée pour l'ouverture du compte courant de trésorerie à hauteur d'un million sans limite dans le temps

Résultat du vote

Oui : 77

Non : 2

Abstention : 3

4. NOUVEAU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'utilisation du compte courant de trésorerie n'est autorisée que pour la gestion du fonctionnement. Les investissements quant à eux font, le cas échéant, l'objet d'emprunts. Ces derniers doivent être avalisés par l'Assemblée communale.

Les investissements concernés se présentent comme suit :



4.1. Police du feu - Participation à la construction du centre de renfort

Total des travaux à charge de Cressier		CHF 921'300.00
Acompte 2017 déjà réglé		CHF 150'660.00
Acompte 2018	CHF	478'500.00
Acompte 2019	CHF	300'000.00
Total	CHF	778'500.00
par emprunt	CHF	778'500.00

Avec amortissement obligatoire comptable de 3% par an à compter de l'année suivant la fin des travaux et un taux d'intérêt d'emprunt minimum de 0.30 %.

Eric Morandi avons-nous le choix ou une alternative ?

Jean-Daniel Pointet non nous n'avons aucune alternative, nous devons demander l'autorisation de changement de mode de financement pour l'investissement qui est lié.

Harald Pier est-ce que la clé de répartition des coûts a été fixée au début du projet ou est-elle encore adaptable ?

Jean-Daniel Pointet la répartition se fait en fonction 65% de la population et 35% IPF ; ce dernier a été fixé pour 2018 et correspond au CHF 478'500.00. Pour 2019 il changera peut-être légèrement. La clé a été fixée il y a longtemps déjà au sein de l'association de communes.

Le Syndic passe la parole à la commission financière. **Claude Maier** lit le rapport y relatif

Aucune autre question n'étant posée, le vote à main levée est procédé.

Résultat du vote

Oui 74

Non 3

Abstention 5



4.2. Homes médicalisés – Participation à l'agrandissement et transformation des homes médicalisés

Le montant de participation 2018 pour Cressier se monte à **CHF 116'000.00**
Le montant de participation 2019 pour Cressier se monte à **CHF 116'000.00**

par emprunt CHF 232'000.00

Avec amortissement obligatoire comptable de 3% par an à compter de l'année suivant la fin des travaux et un taux d'intérêt d'emprunt minimum de 0.30 %.

Il s'agit également d'un investissement lié. Les transformations des homes ont déjà commencé à Jeuss, celles pour le home de Courtepin suivront.

Le Syndic passe la parole à la commission financière. **Claude Maier** lit le rapport y relatif

Aucune autre question n'étant posée, le vote à main levée est procédé.

Résultat du vote

Oui	74
Non	1
Abstention	7

4.3. Agrandissement du terrain de foot « Les Trois Chênes », construction d'un terrain d'entraînement

Coût total estimé du projet	CHF 275'000.00
- Participation du FC Cressier	CHF 21'000.00
- Subvention Sport-Toto	CHF 29'000.00
- Participation communale	CHF 225'000.00

Coût total à charge de la commune (subvention comprise) CHF 250'000.00

par le fonds de commune CHF 50'000.00
par emprunt CHF 200'000.00

Avec amortissement obligatoire comptable de 3% par an à compter de l'année suivant la fin des travaux et un taux d'intérêt d'emprunt minimum de 0.30 %.

Cet investissement a été voté en automne 2017. Cet agrandissement est dû aux nouvelles normes demandées par l'Association Suisse de football. Pour que le FC Cressier puisse continuer à jouer à domicile et perdure lesdites transformations sont obligatoires.



COMMUNE DE CRESSIER

Nicole Hayoz vu notre situation difficile, les autres communes dont les enfants viennent jouer à Cressier pourraient-elles pas participer aux frais?

Jean-Daniel Pointet ce point a déjà été discuté à la dernière assemblée. Morat était intéressé à prendre part au projet puisque des enfants de Jeuss-Salvenach-Lurtigen jouent à Cressier. Par contre, leurs conditions étaient trop exigeantes et trop onéreuses pour Cressier. En effet, il aurait fallu construire un terrain synthétique, agrandir les vestiaires etc. pour un coût d'env. 3 millions.

Nicole Hayoz se dit étonnée que ces enfants continuent à jouer à Cressier puisqu'ils ne supportent pas un terrain naturel. « Elle trouve La réponse est légère ».

Jean-Daniel Pointet la réponse n'est pas légère car ce n'est pas les enfants qui ne supportent pas de courir sur un terrain naturel. Un terrain sur lequel on joue beaucoup est très vite dégradé, donc avoir un terrain synthétique permet de jouer en tout temps. Pour nous, il n'était pas plausible d'investir autant dans le but d'accueillir les joueurs de Morat. Nous voulions rester simple et pour nous.

Hayoz Daniel y-t-il un délai pour la mise en conformité du terrain ?

Jean-Daniel Pointet oui, printemps 2019. De ce fait nous sommes obligés de faire les travaux cette année et de tout mettre en place avant.

Le Syndic passe la parole à la commission financière. **Claude Maier** lit le rapport y relatif

Aucune autre question n'étant posée, le vote à main levée est procédé.

Résultat du vote

Oui 69

Non 6

Abstention 7



4.4. Aménagement de la zone artisanale et assainissement de la zone de Foumet

Une partie des travaux ont déjà été mis à l'enquête. La réalisation se partagerait comme suit :

Aménagement de la zone artisanale CHF 600'000.00

par emprunt CHF 600'000.00

Avec amortissement obligatoire comptable de 4% par an à compter de l'année suivant la fin des travaux et un taux d'intérêt d'emprunt minimum de 0.30 %.

Assainissement de la zone de Foumet CHF300'000.00

par emprunt CHF 300'000.00

Avec amortissement obligatoire comptable de 4% par an à compter de l'année suivant la fin des travaux et un taux d'intérêt d'emprunt minimum de 0.30 %.

Le Syndic, à l'aide de plan, explique qu'il s'agit d'une correction de route avec construction d'une canalisation et d'un bassin de rétention de 400 m3 pour récupérer l'eau abondante descendant des talus qui inonde régulièrement le bas de la combe.

La discussion est ouverte

Barbara Waldis je suis perturbée de voir des emprunts à hauteur de 2 millions avec un taux d'emprunt minimum de 0.3%. Auprès de quel établissement seront faits ces emprunts ? Quand pourrons-nous rembourser ces dettes ? Combien pourrait être le taux maximum d'intérêt ?

Jean-Daniel Pointet les intérêts d'emprunts des communes sont différents de ceux des privés. Pour exemple, les emprunts du Centre Village s'élève à 0.2% sans vraiment de limite de temps. Le 0.3% indiqués ici nous ont été communiqué par la BCF mais d'autres établissements de financement seront contactés. Pour la durée de l'emprunt, elle sera fixée selon le nouveau plan financier. Les emprunts seront échelonnés, nous n'allons pas prendre de suite tous les montants accordés.

Walter Grünig au vu de la nouvelle situation financière, l'investissement pour la zone artisanale devrait être bloqué et reporté à 2019. Ces travaux ne sont pas urgents et des économies pourraient être faites.

Jean-Daniel Pointet c'est quand même assez urgent de faire des aménagements qui nous permettront de vendre du terrain. Si nous attendons 2019 pour décider de faire les aménagements, les personnes intéressées à acquérir des parcelles risquent de s'adresser ailleurs. Il s'agit de deux sociétés du village et nous nous devons de les aider à rester à Cressier.



Maud Morandi ne serait-il pas possible d'introduire une clause stipulant que les aménagements seront faits au moment de la vente de terrain.

Jean-Daniel Pointet les terrains se vendront plus facilement s'ils sont aménagés, c'est comparable à un quartier qui exige un plan de quartier pour que les parcelles se construisent. Il faut créer la route et corriger le trou existant qui est détestable. Le bassin de rétention devient urgent à cause des problèmes d'eau du bassin versant.

Noël Simonet cette route fait partie des constructions du remaniement parcellaire, très intéressant pour nous...

Jean-Daniel Pointet ce n'est pas la route qui amène l'eau mais les terrains, il faut bien la récolter à quelque part. Le plan général d'épuration des eaux de l'époque mentionnait déjà un bassin de 400 m³.

Le Syndic passe la parole à la commission financière. **Claude Maier** lit le rapport y relatif

Aucune autre question n'étant posée, le vote à main levée est procédé.

Résultat du vote

Oui	67
Non	6
Abstention	9

1. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Assemblée communale extraordinaire du mardi 27 mars 2018 :

Situation financière

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier ont été convoqués une première fois le 30 janvier 2018 par le Conseil communal de Cressier pour les informer de la nouvelle situation financière de la Commune, avec effet rétroactif au mois d'avril 2017 déjà.

Une deuxième convocation a été faite par le Conseil communal en date du 13 mars dernier pour les informer de la mise sur pieds d'une assemblée communale extraordinaire relative au changement de la situation financière.

Nous remercions très sincèrement M. Jean-Daniel Pointet, syndic et Madame Sylvie Staehlin, boursière communale pour la communication de cette information et pour les explications relatives aux diverses démarches que le Conseil communal entreprend pour essayer de se retourner.



Voici notre rapport :

1.1. AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT DE TRÉSORERIE

Après avoir pris connaissance du déplacement de la raison sociale d'un grand contribuable et des conséquences sur la situation financière de notre commune, la Commission financière soutient le raisonnement du Conseil communal.

Pour combler le manque de liquidité nécessaire à la gestion comptable de notre Commune, la Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter l'autorisation d'ouverture d'un compte courant à hauteur de 1 million, sans limite dans le temps.

1.2. EMPRUNTS POUR LES INVESTISSEMENT DÉJÀ VOTÉS

1. Police du feu – Participation à la construction du centre de renfort.

Cet investissement de CHF 778'500.00 correspond à la part liée demandée à notre commune pour les années 2018 et 2019 par l'Association du Service de Sapeurs- pompiers de la région de Morat.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet emprunt de CHF 778'500.00 pour cet investissement correspondant à une charge liée.

2. Homes médicalisés – Participation à l'agrandissement et transformation des homes médicalisés, pour l'année 2018.

Cet investissement de CHF 232'000.00 correspond à la part liée imposée à notre commune pour les années 2018 et 2019 par le plan financier du Réseau Santé Lac.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet emprunt de CHF 232'000.00 pour cet investissement correspondant à une charge liée.

3. Agrandissement du terrain de foot et construction d'un terrain d'entraînement.

Cet investissement doit être maintenu pour répondre aux normes et aux règlements actuels, ainsi qu'au maintien du club dans nos murs.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet emprunt de 200'000 francs.

4. Aménagement de la zone artisanale et assainissement de la zone Fomet

Ces investissements en cours doivent être maintenus pour le développement de la zone artisanale et la bonne gestion des eaux de pluie dans cette zone, de plus il s'agit de créer l'accès aux parcelles situées au nord de la route et en phase de vente.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet emprunt de 900'000 francs.

Cressier, le 27 mars 2018

Le président
Claude Maier

La secrétaire
Christiane Pilloud



5. DIVERS

Le Syndic passe la parole directement à l'Assemblée.

Aebi Armin revient sur ce qu'il a dit un peu plus tôt et demande si le Conseil communal entreprendra quelque chose pour revoir ces problèmes d'endettement avec un plan de financement à 5 ans comme les communes ont l'obligation de le faire. Est-ce qu'un externe sera contacté ?

Ce n'est pas vraiment que le Service des communes n'inspire pas confiance mais plutôt la fiduciaire. En effet, l'annonce du départ de l'entreprise BioRad a été publiée dans la feuille officielle et dans l'internet aussi. Nous ne connaissons pas les engagements et les contrats que la commune a mais c'était de la responsabilité des autorités comme celle du Service des contributions d'informer. Je demande que le Conseil communal prenne ceci sérieusement en mains et que des réponses soient données, avec des propositions claires au plus tard d'ici la fin de l'année 2018.

Jean-Daniel Pointet remercie Armin Aebi et répond que les autorités ne prennent pas du tout cette affaire à la légère. Nous avons entièrement confiance au Service des communes et nous préférons travailler avec eux. Ils connaissent le système communal et coûtera bien moins qu'un expert externe. Tout ça sera discuté au sein du Conseil communal.

Willy Aebi se dit un peu plus critique et n'aurait pas autant confiance en le Service des communes car ils n'ont pas averti la commune tôt des changements de raison sociale de ce gros contribuable. Il demande au Conseil communal d'être un peu plus critique.

Jean-Daniel Pointet il y a une différence entre le Service des communes et le Service des contributions. Ce dernier était au courant car il discutait avec BioRad depuis longtemps mais, il n'avait pas d'obligation de transmettre l'information. Le Service des communes est complètement indépendant du Services des contributions.

Nicola Lo Nigo la commune de Cressier doit-elle toujours espérer l'argent des entreprises pour pouvoir aller de l'avant ?

Jean-Daniel Pointet quand vous avez une entreprise qui vous amène un grand montant tel que BioRoad, vous ne dites pas non. Mais sur le nombre des entreprises inscrites à Cressier, nous ne pourrons pas compter sur leurs entrées fiscales uniquement.

Noël Simonet certains d'entre nous ont émis des demandes de contrôle par un expert. Sans jeter la pierre à personne, pour la question du Centre de renfort à Morat c'est l'ECAB, qui fait de gros bénéficiaires, qui exige l'équipement. Idem pour le terrain de foot, c'est des exigences extérieures qui nous obligent à transformer, on ne parle même pas du Service de biens culturels. Combien pouvons-nous espérer de subventions de ces services, rien. Donc, la confiance envers l'Etat permettez-moi d'en douter. C'est en vous, le Conseil communal en qui je fais confiance ! Une étude d'expert coûterait CHF 300'000.00 à 400'000.00 pour ne pas avoir de résultats plus probants. Merci de m'avoir écouté.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet Remercie Noël Simonet avec le sourire. Juste pour compléter encore, l'ECAB subventionnera à hauteur de 2 millions minimum le Centre de renfort de Morat qui coûtera environ 13,8 millions, montant que les communes doivent avancer. Passablement d'objets sont passés par le vote populaire et ont été acceptés. Pour ce qui est des biens culturels, une demande avait été faite pour le Centre-Village, mais au vu de la richesse de Cressier à ce moment précis, aucune aide n'a été accordée. Personne ne s'enrichit avec des subventions.

Christophe Hayoz rejoint Noël Simonet à propos de la confiance envers l'Etat qui était au courant des restructurations de BioRad. Il pense que nous avons le droit de connaître les vraies raisons du déplacement de leur siège social hors canton.

Jean-Daniel Pointet selon la discussion que nous avons eu, la direction BioRad a décidé de se déplacer vers un centre européen, Bâle. La question du Service des contributions reste ouverte mais nous pouvons être heureux d'avoir été informés en fin d'année car en temps normal, nous l'aurions su à réception de la déclaration d'impôt 2017 qui sera définitif en 2019. Il faut accepter la situation et trouver des solutions. Les places de travail sont conservées et l'introduction d'une nouvelle chaîne de production est en cours à Cressier. Il faut espérer que tout ira bien.

Jean-Marie Huot revient sur un autre sujet soit l'éclairage du sentier des Roches. Rien ne s'est passé depuis le vote du crédit d'investissement en 2016. Qu'en est-il ?

Jean-Daniel Pointet nous avons reçu le permis dernièrement à la suite du dernier retrait d'opposition. Nous pourrions bientôt commencer les travaux.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Syndic remercie l'Assemblée de s'être déplacée et d'avoir accepté les propositions du Conseil communal ce soir.

L'assemblée est close à 21h40

La secrétaire :
Sylvie Staehlin

Le syndic :
Jean-Daniel Pointet